

Dossier suivi par :  
Sylvie LIMON

Laëtitia ATTAMNA  
David MARTORELL  
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98  
[drh-biatss-ta@univ-lorraine.fr](mailto:drh-biatss-ta@univ-lorraine.fr)

Le Président de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels de l'Administration  
de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

**Objet : Campagne 2022 de promotion par tableau d'avancement des personnels AENES**

Réf. : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le conseil d'administration du 6 juillet 2021

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement de grade des personnels AENES, au titre de l'année 2022.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » académique, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG. (cf. LDG UL).

Si vous êtes promouvable et que vous souhaitez candidater, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique qui vous communiquera les informations nécessaires à la constitution de votre dossier (cf. annexe\_UL\_2g).

Votre supérieur hiérarchique vous précisera également la date à laquelle il souhaite recevoir votre dossier complet original pour transmission à la DRH. Un exemplaire complet de votre dossier signé devra vous être transmis par ses soins et l'avis concerté de la direction de votre structure devra obligatoirement y figurer.

Si vous êtes promouvable mais que vous ne souhaitez pas candidater, vous devrez obligatoirement le préciser sur l'annexe C2c, la signer puis la transmettre à votre supérieur hiérarchique pour visa.

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A Nancy, le 15 décembre 2021

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Jean-François MOLTER